MAIRIE DE PARIS



MAIRIE DU 3^E ARRONDISSEMENT

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Séance du 4 novembre 2015

Le quatre novembre deux mille quinze, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'Arrondissement se sont réunis dans la salle des Fêtes de la Mairie du 3^{ème} arrondissement, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions :

 ◆ du Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, notamment ses articles L. 2121-9 à L. 2121-12;

Étaient présents :

Pierre AIDENBAUM, Patrick BADARD, Nicole BISMUTH-LE CORRE, Gauthier CARON-THIBAULT, Laurence GOLDGRAB, Laurence HUGUES, Yves PESCHET, Quentin PICQUENOT, Benoît SOLÈS, Sylviane TROPPER.

Absents ayant donné pouvoir :

Christine FREY, Benjamin DJIANE, Marie-Laure HAREL

Absents:/

Absents excusés:

Pierre AIDENBAUM indique que Christine FREY est absente et a donné pouvoir à Gauthier CARON-THIBAULT. Benjamin DJIANE est absent et lui a donné son pouvoir. Marie-Laure HAREL est absente et a donné son pouvoir à Benoît SOLÈS.

Il constate que le quorum est atteint et qu'ils peuvent donc démarrer le Conseil d'arrondissement.

1. 03-15-117 Désignation du secrétaire de séance

Pierre AIDENBAUM propose de désigner comme secrétaire de séance Mme Laurence GOLDGRAB.

Cette désignation est approuvée à l'unanimité.

Pierre AIDENBAUM demande de bien vouloir approuver l'ajout de 3 vœux qui ont été déposés : un vœu relatif à l'attribution du nom de la maison-relais du 58 rue du Vertbois, un vœu relatif à une végétalisation éphémère de la place de la République et un vœu relatif au financement de l'entretien des nouveaux espaces de végétalisation parisiens.

Cet ajout est approuvé à l'unanimité.

2. 03-15-118 Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2015

Pierre AIDENBAUM invite le Conseil à approuver le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2015.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pierre AIDENBAUM précise que l'ordre du jour est assez chargé et demande aux membres du Conseil d'être assez brefs dans leurs interventions.

3. 03-15-120 Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au sein des organismes

Pierre AIDENBAUM explique que suite à une réforme législative et au décès de Patricia BREBION-VALLA, la composition des représentants dans les établissements et organismes du 3e arrondissement a été revue. La désignation des représentants du Conseil d'arrondissement peut s'effectuer à main levée si les membres sont d'accord. Il va devoir lire la liste, ajoute-t-il. Elle ne pose pas de problème, selon lui.

Les délibérations porteront sur les désignations nominatives dans les conseils d'écoles maternelles et élémentaires où il n'est pas constaté de modification quantitative. Il y aura un seul représentant. C'est l'adjoint chargé des affaires scolaires, Yves PESCHET.

Dans les Conseils d'administration des collèges, un seul représentant est nommé au lieu de deux préalablement. C'est une réforme législative. L'exécutif choisit de désigner un ou une élue de la majorité. Benoît SOLÈS, qui était représentant du Conseil d'administration au collège Béranger, maintient donc son siège en tant que suppléant d'après ce qui lui a été dit.

Dans les Conseils d'administration des lycées, de l'école supérieure des arts appliqués Duperré, de l'établissement public local d'enseignement François Truffaut, un

représentant a été supprimé sur les trois nommés précédemment. Dans un souci d'équité, Pierre AIDENBAUM indique que les représentants de Les Républicains ont été proposés dans chacun des Conseils. Il y aura un membre de la majorité municipale et un membre de l'opposition. Il explique que la majorité municipale a souhaité aussi marquer par ses propositions de désignation sa volonté de respecter les droits de l'opposition.

Dans les différents comités ou organismes du 3e, M. Yves PESCHET et Mme Nicole BISMUTH-LE CORRE viendront en remplacement de notre collègue Patricia BREBION-VALLA.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir accepter que les prochaines délibérations soient votées à main levée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. 03-15-122 Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement aux Conseils d'Administration des Collèges et Lycées

Pierre AIDENBAUM propose au collège Béranger un titulaire, Yves PESCHET, et un suppléant, Benoît SOLÈS. Il propose au collège Victor Hugo un titulaire, Yves PESCHET, et un suppléant, Christine FREY. Il propose au collège Montgolfier un titulaire, Yves PESCHET, et un suppléant, Laurence HUGUES.

Il propose au lycée de l'abbé Grégoire deux titulaires, Yves PESCHET - Benoît SOLÈS, et deux suppléants, Nicole BISMUTH-LE CORRE - Sylviane TROPPER. Il propose au lycée Simone Veil deux titulaires, Laurence HUGUES - Sylviane TROPPER, et deux suppléants, Gauthier CARON-THIBAULT - Marie-Laure HAREL. Il propose au lycée Turgot deux titulaires, Yves PESCHET - Sylviane TROPPER, et deux suppléants, Quentin PICQUENOT - Benoît SOLÈS. Il propose au lycée Victor Hugo deux titulaires, Laurence HUGUES - Benoît SOLÈS, et deux suppléants, Gauthier CARON-THIBAULT - Sylviane TROPPER.

Il soumet ce projet de délibération au Conseil d'arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. 03-15-123 Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au Conseil d'Administration de l'Établissement Public Local d'Enseignement

Pierre AIDENBAUM propose au lycée François Truffaut deux titulaires, Patrick BADARD - Sylviane TROPPER, et deux suppléants, Yves PESCHET - Gauthier CARON-THIBAULT.

Il soumet ce projet de délibération au Conseil d'arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. 03-15-124 Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au Conseil d'Administration de l'École Supérieure des Arts Appliqués Duperré

Pierre AIDENBAUM propose deux titulaires, Patrick BADARD - Quentin PICQUENOT, et deux suppléants, Nicole BISMUTH-LE CORRE - Gauthier CARON-THIBAULT.

Il soumet ce projet de délibération au Conseil d'arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. 03-15-125 Désignation d'un représentant du Conseil d'arrondissement aux Conseils d'École des établissements du 1er degré

Pierre AIDENBAUM propose pour les écoles maternelles, les écoles élémentaires et l'école polyvalente Saint-Martin Vaucanson le titulaire Yves PESCHET, adjoint chargé des écoles.

Il soumet ce projet de délibération au Conseil d'arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. 03-15-121 Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au Comité de gestion de la 3e section du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris

Pierre AIDENBAUM propose Marie-Laure HAREL, Patrick BADARD, Gauthier CARON-THIBAULT, Laurence HUGUES, Yves PESCHET et lui-même.

Il soumet ce projet de délibération au Conseil d'arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. 03-15-126 Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au Comité Consultatif chargé de soumettre des propositions sur les attributions de places en crèche

Pierre AIDENBAUM explique que le Maire y est d'office ainsi que l'adjoint chargé de la petite enfance et 4 conseillers. Il propose donc lui-même, Nicole BISMUTH-LE CORRE, Marie-Laure HAREL, Gauthier CARON-THIBAULT, Quentin PICQUENOT et Laurence GOLDGRAB.

Il soumet ce projet de délibération au Conseil d'arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. 03-15-127 Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au Comité Consultatif chargé de soumettre des propositions sur les attributions de logements dans le 3e arrondissement

Pierre AIDENBAUM propose lui-même, Nicole BISMUTH-LE CORRE, Marie-Laure HAREL, Gauthier CARON-THIBAULT, Laurence HUGUES et Yves PESCHET.

Il soumet ce projet de délibération au Conseil d'arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. 2015 DLH 165 Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que

les principes déterminant les compensations

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Gauthier CARON-THIBAULT.

Gauthier CARON-THIBAULT explique qu'en novembre 2014, le Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris ont adopté un nouveau règlement fixant les conditions de changement d'usage des locaux d'habitation vers des locaux à destination de commerce et l'inverse. Le règlement disposait dans son article 7 qu'un dossier devait être déposé à l'administration de la direction de l'urbanisme. La ville a deux mois pour l'instruire. Sans réponse, le refus était réputé acquis.

Or, en 2015, une nouvelle loi vise à simplifier les relations avec l'administration. Cette loi stipule deux nouvelles choses. Au bout de deux mois sans réponse, l'acceptation est réputée acquise. Le délai de ces deux mois court dès l'obtention de toutes les pièces qui peuvent être demandées par l'administration. Autrement dit, cette délibération particulièrement intéressante vise à mettre le règlement en conformité avec la loi, c'est-à-dire en inversant la décision. Au bout de deux mois sans réponse, l'autorisation est acquise en précisant dès le début de l'instruction la liste des pièces qui doivent être fournies par le pétitionnaire.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12. 2015 DLH 273 Réalisation 4, rue Sainte Apolline et 5, boulevard Saint Denis (3e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Gauthier CARON-THIBAULT.

Gauthier CARON-THIBAULT rappelle que la ville s'est dotée d'un plan climat particulièrement ambitieux qui mentionne l'obligation et la nécessité pour les bailleurs sociaux de réhabiliter leur parc pour avoir des logements moins consommateurs en énergie. Cela permet d'avoir un impact sur l'environnement mais aussi sur le pouvoir d'achat des locataires.

Au 4, rue Sainte Apolline et au 5, boulevard Saint Denis, ils ont 21 logements et 2 commerces sur un immeuble de 1 033 m² composé de 2 bâtiments - R+4 et R+7 - avec une consommation énergétique très importante. Sont dénombrés 270 kw/m²/an sur cette adresse et des émissions de CO2 très fortes puisqu'elles sont de 13 kg.

Après la réhabilitation qui sera engagée suite à cette délibération, les logements passeront à des ratios bien différents. Ils passeront de 270 kw/m²/an à 162 kw et de 13 kg de CO2 à 6.8 kg. L'impact est donc très important puisque la consommation énergétique de ce bâtiment diminue de 40 %. Pour cela, il est prévu de remplacer les menuiseries par un double vitrage, d'isoler les planchers bas et de procéder au ravalement et à l'isolation de la façade sur cour par l'extérieur.

Dans les logements, des VMC seront installées. Les radiateurs seront intégralement remplacés. En termes de pouvoir d'achat, cela représente 63 € en moyenne d'économie par logement et par mois réalisé sur cette adresse dont pourront bénéficier les locataires. Ce chantier s'élève à 851 951 €. La ville participera à hauteur de 185 030 €.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13. 2015 DLH 283 Réalisation sur quatre arrondissements (3e, 5e, 11e et 12e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie de 5 logements PLA-I par SNL Paris

Gauthier CARON-THIBAULT passe au 17 rue des Fontaines du temple. Ils ne sont pas sur un immeuble mais sur un logement social dans une copropriété. Ce logement est propriété du logeur social Freha. Dans cette copropriété, le bailleur ne peut prendre de décision que pour son appartement. Il ne sera pas possible d'atteindre les mêmes niveaux que si la réhabilitation était faite en bloc sur l'immeuble. Il y aura donc un certain nombre de travaux réalisés uniquement au niveau de l'appartement de manière à avoir des gains au niveau thermique et au niveau confort, avec en particulier la mise aux normes de ce logement.

Néanmoins, il estime qu'ils réussiront aussi à faire 40 % d'économies sur ce logement puisqu'ils passeront de 500 kw/m²/an à 314 kw/m²/an. Le coût de ce chantier est estimé à 27 606 €. La ville participera à hauteur de 8 100 €.

Gauthier CARON-THIBAULT tient à souligner que sur ce chantier, le bailleur social Freha a réussi à faire une levée de fonds et a obtenu 15 000 € de mécénat pour réaliser ce chantier.

Il juge que ces deux belles délibérations illustrent, dans le domaine des logements sociaux, l'engagement de la ville de Paris au profit du plan climat et du développement durable à l'aune de la COP21. C'est une bonne nouvelle, conclut-il.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

14. 2015 DPA 83 Etablissements Recevant du Public et Installations ouvertes au Public municipaux parisiens – Agendas d'accessibilité programmée – Validation des dossiers d'Ad'AP

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Gauthier CARON-THIBAULT.

Gauthier CARON-THIBAULT rappelle que la loi de 2005 est la loi qui entraîne une obligation d'accessibilité universelle sur la continuité de la chaîne des déplacements au sein de la ville, de la voirie au bâtiment et au sein des bâtiments. Cette loi concerne les ERP, les établissements recevant du public. En 2015, l'ensemble des ERP devaient être accessibles au public. Force est de constater que ce n'est pas le cas.

En responsabilité, le gouvernement a mis en place les Ad'AP, les agendas d'accessibilité programmée qui imposent à chaque ERP d'être dans une situation selon laquelle les travaux sont soit faits, soit prévus, financés et validés par l'administration voire même par le juge, soit, en raison d'impossibilité par exemple, non réalisables. Les ERP à terme - d'ici 9 ans maximum - devront être accessibles.

Gauthier CARON-THIBAULT pense avoir présenté lors du dernier Conseil d'arrondissement une délibération validant la liste des ERP dans le 3e arrondissement qui devaient être soumis à ces agendas d'accessibilité programmée. Aujourd'hui, il s'agit de valider les agendas, la stratégie et la nature des travaux retenus immeuble par immeuble, développe-t-il.

La première délibération concerne les ERP municipaux. La seconde concerne les ERP départementaux. Pour information, il y a 37 ERP dans le 3e arrondissement qui deviendront accessibles d'ici 9 ans. Un fort travail avec la Mairie de Paris a été fait de manière à prioriser les ERP qui subiront les travaux en premier pour mettre en accessibilité les ERP nécessaires à la citoyenneté et au service public le plus vite possible.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15. 2015 DPA 15-G Etablissements Recevant du Public et Installations ouvertes au Public départementaux parisiens – Agendas d'accessibilité- Validation des dossiers d'Ad'AP

Pierre AIDENBAUM explique que cette seconde délibération concerne le Conseil départemental. Il a souhaité que les délibérations départementales soient présentées mais il n'y a aucune obligation puisqu'elles ne sont pas votées. Elles ne sont votées qu'au moment du Conseil départemental à la ville de Paris. Néanmoins, il trouve qu'il est bon d'avoir ces délibérations exposées pour l'information des élus.

16. 2015 SG 37 Réaménagement du quartier des Halles (1er) : Déclassement et cession de volumes des circulations verticales du Forum

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Gauthier CARON-THIBAULT.

Gauthier CARON-THIBAULT explique que le réaménagement des Halles impose des restructurations de circulations verticales internes, c'est-à-dire les ascenseurs, escaliers et escaliers roulants. Certaines circulations sont des lots qui sont propriété de la ville de Paris. Ces lots doivent être cédés à la société civile du forum des Halles de Paris. Un certain nombre de lots a déjà été regroupé en particulier au niveau de Rambuteau. Il faut continuer de regrouper le restant de ces lots pour pouvoir les céder. Aujourd'hui, 160 m² de nouvelles circulations ont été repérés comme étant sans intérêt par une enquête publique. Ces surfaces peuvent être cédées à la fameuse société civile du Forum des Halles de Paris. Cette cession est estimée à 1.5 M€.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

17. 2015 SG 86 Réaménagement du quartier des Halles (1er). Communication au Conseil de Paris du rapport d'activité de la Commission de règlement amiable des Halles

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Gauthier CARON-THIBAULT.

Gauthier CARON-THIBAULT rappelle qu'en 2010 il a été constitué une commission de règlement à l'amiable des Halles pour éviter les démarches contentieuses. Cette commission est présidée par un président honoraire du Tribunal administratif de Paris. Elle est composée de 20 membres dont le Maire du 1er arrondissement. Cette commission peut être saisie par les personnes impactées dans la zone même des Halles et par les commerçants qui sont dans les rues adjacentes au chantier des Halles.

Un rapport doit être présenté aux assemblées. Il s'avère qu'il s'agit ici du rapport 2014 / 2015. Durant cette période, 18 réunions ont eu lieu. 54 dossiers ont été étudiés. Sur ces 54 dossiers, 1 a été annulé par le pétitionnaire, 3 sont en cours d'analyse, 46 ont été rejetés

dont 28 définitivement. 4 dossiers se sont vus indemniser dont 2 pétitionnaires ont accepté le dédommagement. Actuellement, il y a 5 recours contentieux qui n'ont pas pu être traités dans le cadre de cette commission. Ils ont été étudiés par le Tribunal administratif. Ils ont été rejetés par le Tribunal administratif, ce qui montre bien le sérieux de cette commission, commente-t-il.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pierre AIDENBAUM précise qu'il a eu l'occasion, cette semaine, de voir les nouveaux plans de la future bibliothèque des Halles qui va ouvrir en mars prochain qui donne sur la rue Rambuteau. Il trouve que cette bibliothèque qui s'étend sur 1 200 m² est très réussie. Ils auront l'occasion d'aller la visiter et de l'inaugurer en mars.

18. 03-15-119 Approbation du budget 2016 de l'État Spécial du 3e arrondissement

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB explique que le budget primitif 2016 est proposé, toutes dotations confondues, à 2 125 000 € soit une augmentation de 0.7 % par rapport au budget primitif 2015. Il y a 3 dotations dans ce budget :

- la dotation d'investissement : 140 264 €.
 Cette dotation est identique à 2015 avec des dépenses d'équipement pour les établissements de proximité et des dépenses de travaux pour des équipements de proximité mais aussi pour le financement de travaux de voirie.
- la dotation d'animation locale : 282 079 €.
 Il s'agit d'évènements comme Nomade ou la semaine nationale du handicap, etc. pour 138 738 €. Il y a des travaux dits urgents inscrits en totalité sur cette dotation pour 143 341 € avec une petite augmentation. Les crédits d'animation locale restent à niveau constant. Ils sont déterminés selon des critères forfaitaires et selon des critères de répartition. La petite baisse serait de 350 € et compensée par la ville.
- la dotation de gestion locale : 1 702 734 €.

 Elle est 0.6 % supérieure au BP 2015. Les dépenses de fluides représentent plus de 26 % de cette dotation. L'augmentation prévisionnelle de 0.96 % est proposée par la direction gestionnaire. L'ensemble des autres dépenses sont gérées directement par la Mairie d'arrondissement. Les crédits sont maintenus à un niveau constant dans un effort de maîtrise des coûts prenant en compte le niveau des crédits du BP 2015.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

19. 2015 DAC 584 Subvention (50.000 euros) et avenant à convention avec l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (3e)

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB rappelle que le Musée d'art et d'histoire du judaïsme reçoit chaque année une aide de 2 038 805 € de la ville de Paris et de l'Etat. Mais en 2015, en raison des évènements du mois de janvier, le Musée a vu sa fréquentation diminuer drastiquement de - 30 % de janvier à mai. Cela a entraîné une forte dégradation de sa situation financière. L'idée est d'aider le Musée à surmonter ces difficultés. Il est proposé de lui attribuer, en 2015, une aide complémentaire à titre exceptionnel de 50 000 € par voie de signature d'un avenant n° 2 à la convention d'objectifs.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

20. 2015 DAC 594 Subventions (150.000 euros) et avenants à convention avec 6 théâtres parisiens pour un projet de création et de diffusion de spectacles jeune public dans le cadre de l'ARE

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB indique que, dans le cadre de la politique culturelle municipale en faveur du spectacle vivant, il est demandé aux membres du Conseil d'attribuer une subvention à la maison de la poésie destinée à financer un projet de création jeune public diffusée dans le cadre de l'ARE. Sur le plan parisien, il s'agit d'un projet très large qui permet de toucher plus de 31 écoles et 7 000 enfants par an à Paris.

Dans le 3e, il s'agit de signer un avenant n°3 à la convention annuelle du 22 décembre 2014 entre la ville de Paris et la maison de la poésie et de voter l'attribution d'une subvention de 18 000 € au titre des actions engagées par le projet d'éducation culturelle et artistique présenté dans le cadre de l'ARE.

D'une façon générale, cette politique est aussi menée par le théâtre de la ville. 6 théâtres parisiens mettent en œuvre cette politique, ajoute-t-elle.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

21. 2015 DAC 596 Subvention (10.000 euros) à l'association Comité des fêtes et d'animations et d'action sociale du 3e arrondissement

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB rappelle que l'association participe tous les ans au nouvel an chinois, au spectacle de Noël pour les enfants des écoles primaires de l'arrondissement au Cirque d'hiver, à deux brocantes par an, à un grand bal festif du 13 juillet. L'association est également partenaire des manifestations organisées par la mairie avec notamment la semaine des associations ou encore le festival culturel Nomade sur lequel il est question d'approfondir la collaboration.

En 2015, l'association s'est engagée dans des partenariats notamment avec le Carreau du Temple. C'est la raison pour laquelle, il est demandé d'approuver cette subvention de 10 000 € à titre culturel. Elle est sur les crédits culturels, précise-t-elle.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

22. 2015 DAC 620 Subvention (5.000 euros) à l'association Le Labo des histoires (3e)

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB signale que cette association a été créée en 2011. Elle est relativement récente. Elle offre une grande variété d'ateliers d'écriture gratuits destinés aux moins de 25 ans. Les laborantins sont encadrés par des professionnels confirmés de tous les domaines artistiques où l'écriture tient une place majeure. Le Labo dispose d'un centre à Paris dans le 3e pouvant accueillir jusqu'à 20 personnes. L'association met en œuvre plus de 50 % de ses activités hors de son centre. Elle agit notamment dans des hôpitaux, des bibliothèques, des librairies... Ces activités présentent un vif intérêt culturel. Elle propose de voter cette subvention de fonctionnement de 5 000 € pour l'année 2015. Ils verront dans quelle mesure, prochainement, ils pourront collaborer avec cette association.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

23. 2015 DILT 31 avenant à la convention d'occupation domaniale pour l'installation et l'exploitation de photocopieurs et cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement - Autorisation - Signature

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB explique qu'il s'agit d'une cabine photographique et de photocopieurs avec la société Photomaton dont la convention arrive à expiration en novembre 2015. Il est question de la prolonger année par année. Elle ajoute qu'ils en profiteront pour voir si elle répond aux besoins et lancer éventuellement une nouvelle consultation.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

24. 2015 DFPE 278 Convention relative à l'opération des bébés Restos du Cœur

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Nicole BISMUTH-LE CORRE.

Nicole BISMUTH-LE CORRE rappelle que depuis 7 ans, la ville apporte son concours aux Restos du Cœur en s'appuyant sur son réseau d'établissements d'accueil, d'établissements de petite enfance. Des mairies ont rejoint ce dispositif depuis 4 ans. Sodexo est partenaire des Restos du Cœur. La ville de Paris permet d'utiliser les locaux des établissements d'accueil, des établissements de petite enfance et des mairies afin de stocker les dons. Sodexo s'occupe de la communication et de toute la logistique pour récupérer ces dons et les donner ensuite aux Restos du Cœur.

Pierre AIDENBAUM souligne qu'il s'agit d'une très belle opération et soumet à l'avis du Conseil cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

25. 2015 DDEEES 154-G Approbation du Plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire de la Ville de Paris

Pierre AIDENBAUM précise qu'il s'agit d'une délibération sans vote puisqu'il s'agit du Conseil départemental. Il cède la parole à Mme Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES indique que ce plan s'intègre parfaitement dans le plan alimentation durable de la ville de Paris et inclut des questions concernant les affaires scolaires et d'autres délégations. Il s'agit aussi de sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens, les commerçants...

Elle explique que s'il était un pays, le gaspillage alimentaire serait le 3e pollueur après la Chine et les Etats-Unis. Il est considéré que sont aujourd'hui gaspillés entre 30 % et 50 % de l'alimentation. A la veille de la COP21, il faut voir les enjeux énormes en termes de ressources que constitue la lutte contre le gaspillage alimentaire. Il est aussi possible de mettre ces chiffres au regard du seuil de pauvreté à Paris qui atteint 15 %. La lutte contre le gaspillage alimentaire constitue bien, selon elle, une des pièces maîtresses d'une économie circulaire 0 gaspillage qui puisse être basée sur les circuits courts et le refus de l'exclusion.

Toutes ces raisons font que Paris se dote aujourd'hui d'un plan stratégique qui fait que cette grande collectivité va être en avance et pionnière dans la mise en œuvre des nouvelles dispositions législatives en la matière. Une série d'axes sont déclinés dans ce plan.

Une charte des cantines scolaires va être signée à partir de fiches de bonnes pratiques qui sont testées depuis plusieurs mois dans différentes caisses des écoles. Cela sera ensuite étendu à l'ensemble de la restauration collective. Il est d'ailleurs possible de constater, précise-t-elle, dans les restaurants de l'Hôtel de Ville, que depuis 6 mois la collecte séparée des bio déchets a permis de faire largement diminuer la quantité globale des déchets.

Il y a l'expérimentation du don alimentaire des aliments non préparés non consommés. Il s'agit aussi de favoriser l'agriculture de proximité dans la restauration collective, de stimuler l'ouverture de magasins en vrac 0 déchets 0 gaspillage. Les emballages constituent un fort volume de déchets. Il est question d'accompagner les distributeurs dans leurs actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, d'encourager les meilleures initiatives des commerçants par une distinction "le gaspi, c'est fini". Très bientôt, une opération Paris bag sera menée avec une box anti-gaspi pour essayer de revenir sur le doggy bag de manière à éviter le gaspillage des plats non totalement consommés dans les restaurants. Il y a toute une série d'actions.

Laurence HUGUES ajoute que la DSP marché alimentaire qui est renouvelée au 1er novembre 2015 va prévoir que chaque marché alimentaire parisien ait un dispositif de récupération / redistribution des invendus un peu sur le modèle de la tente des glaneurs. Elle en profite pour saluer les initiatives du 3e café qui, en lien avec un commerce bio de l'arrondissement, prépare et propose des plats à partir des invendus qui précédemment été ietés.

Elle précise que la Mairie du 3e s'est associée - au travers de la caisse des écoles et au moment de la sensibilisation de la semaine européenne du développement durable et au moment de la COP21 - à l'organisation d'une disco salade qu'ils pensent faire sous forme de disco soupe l'hiver. Les habitants s'impliquent pour transformer des invendus en délicieuses salades à partager pour réduire effectivement la quantité de bio-déchets qui partent à la poubelle. Ceci s'articule aussi avec la politique de prévention des déchets plus globale

portée au sein de l'arrondissement par Benjamin DJIANE.

Pierre AIDENBAUM rappelle qu'il s'agit d'une communication et cède la parole à M. Yves PESCHET.

Yves PESCHET précise que ce qui motive ce plan c'est à la fois le souci de limiter les déchets - 8 % des repas confectionnés ne sont pas mangés - et une tentative de régler le problème de l'ajustement du nombre d'animateurs au nombre d'enfants fréquentant réellement les centres de loisirs. C'est une des raisons pour lesquelles il y a ces principes et ces modalités d'inscription. Il s'aperçoit qu'il s'est trompé et que cette intervention concerne une autre délibération.

Pierre AIDENBAUM explique que pour les centres de loisirs, ils ont fait en sorte que les repas soient prépayés. Ils se sont rendu compte qu'il y avait beaucoup de gâchis parce que certains parents ne prévenaient pas. Ils se retrouvaient avec des repas non consommés. La réforme mise en place n'a rien à voir.

26. 2015 DEVE 159 Subvention (3 000 euros) à l'association Régie de quartier Paris Centre pour ses activités pédagogiques autour du jardinage dans le jardin partagé Vaucanson (3e)

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES indique que l'association Régie de quartier Paris Centre en collaboration avec le CNAM et suite aux sollicitations du Conseil de quartier arts et métiers qui cherchait une parcelle à jardiner, a pu, après mobilisation de la Mairie pour mettre en relation tous ces acteurs, prendre la charge l'animation d'un jardin partagé dans ce qu'elle qualifie de parcelle délaissée jusqu'à présent dans l'enceinte du CNAM. Il s'agit d'un espace fortement minéralisé. C'est un carrefour stratégique. C'est à côté de la régie de quartier et en face de l'école Vaucanson.

Cette parcelle de 132 m² est en train de s'animer avec un tas d'activités de construction de bacs, de premières plantations et un processus de mobilisation avec une belle dynamique pour que ce projet de jardin germe et se développe. Cet été, un certain nombre d'activités a eu lieu pour créer des équipements de jardin. Cela se poursuit et cette subvention va permettre à la régie de quartier de continuer ses activités pédagogiques avec des salariés en insertion qui sont étroitement associés aux travaux et à l'animation du lieu. Il y a déjà quelques plantations même si la période de plantation va vraiment se mettre en place à partir du printemps 2016.

Pierre AIDENBAUM demande s'il y a des demandes d'intervention et donne la parole à M. Benoît SOLÈS.

Benoît SOLÈS se réjouit de cette idée portée par le Conseil de quartier arts et métiers. Il demande si une personne s'occupe uniquement de ce site ou de plusieurs sites.

Laurence HUGUES répond que la personne est chargée d'animation réseaux et de développement. Il y a plusieurs projets dans sa besace, poursuit-elle. L'animation autour de ce projet de jardin est un des projets de développement de la vie associative et des activités de la régie de quartier. La subvention est bien fléchée sur des activités pédagogiques menées par la régie.

Pierre AIDENBAUM précise que ce n'est pas une personne à plein temps. C'est quelqu'un de la régie de quartier qui va s'occuper du jardin. Ils n'engagent pas une personne.

A 3 000 € / an, elle ne serait pas très bien payée, ironise-t-il.

Laurence HUGUES ajoute qu'il s'agit d'un jardin partagé. Ce sont les habitantes et les habitants qui vont jardiner. En revanche, il y a un volet animation et coordination.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

27. 2015 DJS 318 Signature du contrat jeunesse des 2e, 3e et 4e arrondissements

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Patrick BADARD.

Patrick BADARD explique que cette délibération vise à autoriser la Maire de Paris et les maires d'arrondissements à signer le contrat jeunesse des 2e, 3e et 4e arrondissements. Il regrette que le 1er arrondissement n'ait pas souhaité s'associer à cette démarche visant à développer une politique jeunesse dans le centre de Paris. Il est question de décliner le programme parisien pour l'autonomie des jeunes au niveau local. Il s'articule autour de 3 parties :

- un portrait de la jeunesse du centre de Paris,
- un état des lieux de l'offre à destination des jeunes dans le centre de Paris. Le 3e a plus de collèges et de lycées que tous les arrondissements du centre de Paris mais ne dispose d'aucun équipement spécifiquement dédié à la jeunesse (sauf une partie du Carreau du Temple).
- les objectifs prioritaires pour les arrondissements 2e, 3e et 4e sur les 2 ans qui viennent.

Ce qui frappe à la lecture de ce document, c'est que les jeunes du centre de Paris sont globalement plus autonomes que la moyenne, plus diplômés et souffrent moins du chômage. Néanmoins, à côté de cette jeunesse assez autonome, il reste de nombreux jeunes en situation de précarité. Il y en a de nombreux autour des Halles mais aussi dans les autres arrondissements et notamment dans le 3e.

Les objectifs sont donc centrés sur 2 axes principaux :

- accompagner et renforcer l'autonomie des jeunes même s'ils le sont déjà beaucoup dans le 3e arrondissement,
- concentrer les efforts sur les jeunes qui ont le plus besoin d'accompagnement. Cela se traduit par 5 grandes priorités :
 - meilleure coordination des actions de soutien scolaire. C'est une action portée à la Mairie du 3e avec beaucoup d'efficacité.
 - meilleure articulation des dispositifs d'orientation et d'insertion et notamment meilleure promotion du service civique. C'est une des initiatives que le 3e va prendre à destination des associations afin qu'elles développent le service civique si elles le peuvent.
 - meilleure connaissance par les jeunes des dispositifs en matière de santé. Il y a dans le 3e, le centre au Maire-Volta qui propose de nombreuses actions à destination des jeunes. Il est question de renforcer cette information vis-à-vis de cette population.
 - réflexion sur les équipements pour les jeunes et notamment les espaces sportifs. Il y a beaucoup à faire puisque le 3^e arrondissement manque cruellement de lieux dédiés au sport pour les jeunes. Le sport dans la ville est une des grandes priorités qui est ressortie des deux budgets participatifs 2014 et 2015. Il s'agit donc de s'appuyer sur ce dispositif pour ouvrir des espaces sportifs dans la rue, accessibles à toutes et tous.

actions citoyennes par les jeunes et pour les jeunes. Il s'agit notamment d'appuyer les projets qui seront portés par des jeunes soit via le budget participatif soit par d'autres dispositifs. Des cérémonies de remise des cartes d'électeur seront organisées. Ce sont des cérémonies très appréciées qui marquent l'entrée dans la citoyenneté active à l'âge de 18 ans.

Ce sont les principaux éléments de ce contrat jeunesse de la zone centre qui sera signé si tout va bien le 15 janvier, précise Patrick BADARD, par Pauline VERON et l'ensemble des maires d'arrondissement.

Pierre AIDENBAUM demande s'il y a des demandes d'intervention et donne la parole à M. Benoît SOLÈS.

Benoît SOLÈS déclare que le groupe Les Républicains pense que l'atout majeur de ce contrat est de partir d'un diagnostic très fin et d'une étude vraiment fine de ces jeunes avec leur emploi, leur niveau d'études et leur logement. Quand le constat est bien fait, cela amène à prendre de bonnes décisions. C'est pour cela que le groupe Les Républicains votera pour cette délibération. En ce qui concerne le 3e arrondissement, le manque relatif de créneaux sportifs les emmènera, dans ce qui sera appliqué consécutivement à cette délibération, à surveiller que le Carreau du Temple, notamment, soit bien dans la continuité de cette étude. Cela demandera sans doute des petits ajustements sur les créneaux dans cet établissement, ajoute-t-il.

Pierre AIDENBAUM répond qu'il a raison sur les créneaux. Il regrette que le centre de Paris manque de lieux de sport, notamment de terrains de football comme les jeunes le réclament. Concernant le Carreau du Temple, il rappelle que du lundi au vendredi du matin jusqu'à 16h30, l'équipement est maintenant réservé aux scolaires de l'arrondissement qui font essentiellement du sport. Sur les autres créneaux - déjeuner, 17h - 22h - ils ont une cinquantaine d'associations qui ont un certain nombre d'activités, dont des activités sportives. Cela rajoute aux différentes choses qui peuvent être faites mais il est vrai que le constat de lieux de sport dans l'arrondissement n'est pas facile par manque de place tout simplement. Il rappelle aussi que maintenant, de manière régulière au Carreau du Temple, quand il n'y a pas d'activités événementielles et en particulier pendant les vacances scolaires, le Carreau a été ouvert tous les après-midi de 13h jusqu'à 18h ou 19h avec des tables de ping-pong, des terrains de badminton... Leur volonté est d'améliorer et de faire qu'il y ait de plus en plus d'activités pour les jeunes.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

28. 2015 DJS 370 Mâts d'éclairage - Maintenance corrective et visites régulières d'entretien - Marchés de services - Modalités de passation

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Patrick BADARD.

Patrick BADARD explique que cette délibération vise à approuver les modalités de passation d'un marché de maintenance des mâts d'éclairage sur les stades, cours de tennis et boulodromes. Le 3e est concerné par le lot 2 de ce marché découpé par lots géographiques correspondants à l'organisation de la DJS. Il indique ne pas avoir grandchose de plus à ajouter. A sa connaissance, il n'y a pas de tel matériel dans le 3e. Cela dit, si un jour il en existait, la DJS pourrait le faire maintenir.

Pierre AIDENBAUM assure que le boulodrome du square Emile Chautemps n'est

pas éclairé la nuit mais que le 3^e dispose bien d'un boulodrome. Il soumet à l'avis du Conseil cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

29. 2015 DASES 501-G Conventions avec 12 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2016-2018

Pierre AIDENBAUM précise qu'il s'agit d'une délibération pour le Conseil départemental et qu'elle n'est pas soumise au vote. Il cède la parole à M. Patrick BADARD.

Patrick BADARD indique que cette délibération s'inscrit dans le schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance. Celui-ci met l'accent sur la prévention des difficultés sociales et socio-éducatives. Les associations de prévention interviennent au sein des quartiers en lien avec tous les acteurs de la prévention. Elles vont au-devant des jeunes pour établir une relation de confiance avec eux et pour les orienter progressivement vers des actions éducatives ou des actions d'insertion professionnelle.

Ces actions visent notamment à éviter la marginalisation de ces jeunes et permet de développer avec eux des projets professionnels, culturels, sportifs ou citoyens. Dans le cadre du renouvellement de ces conventions, un diagnostic a été engagé pour objectiver les besoins sur l'ensemble du territoire parisien. Ce bilan a permis de proposer un nouveau découpage géographique de l'intervention de ces associations.

Pour le 3e, et c'est un changement pour l'arrondissement, il a été décidé, en cohérence avec le contrat jeunesse et les problématiques du centre de Paris, de signer une convention avec une association de prévention pour le centre de Paris : 1er, 2e, 3e, 4e. Cette association est le centre d'action sociale protestant qui intervient déjà sur 1er, 2e et 4e. Elle étendra son action sur le 3e avec deux objectifs : la médiation sociale et la prévention jeunesse.

Patrick BADARD note que ces nouvelles conventions prévoient de nouveaux indicateurs de façon à mieux piloter et avoir un meilleur compte-rendu de l'activité de ces associations. Il est aussi prévu, ajoute-t-il, une meilleure réactivité des interventions des éducateurs quand cela sera nécessaire. Une réunion annuelle de bilan pour chacune des associations sera organisée.

30. 2015 DASCO 10 Activités extrascolaires et périscolaires – Principe et modalités liés à l'inscription préalable obligatoire aux centres de loisirs – Fixation des tarifs

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Yves PESCHET.

Yves PESCHET rappelle que ce plan part d'un constat : un gaspillage de nourriture. 8 % des repas confectionnés dans les centres de loisirs ne sont pas consommés. D'autre part, deux tiers des familles n'inscrivent pas préalablement leurs enfants aux centres de loisirs tout en leur faisant fréquenter les centres. Il y a un problème d'ajustement du nombre d'animateurs au nombre d'enfants fréquentant réellement les centres de loisirs. C'est la raison pour laquelle, il est demandé de valider le principe de la mise en place d'un nouveau dispositif d'inscription préalable et obligatoire pour les centres de loisirs. Ce plan prendrait effet à compter des vacances de printemps 2016.

L'inscription préalable continuera d'être effectuée selon les mêmes modalités qu'aujourd'hui via le portail Facil'familles ou par dépôt d'un bulletin dans les urnes mises à disposition dans les écoles.

Concernant les centres de loisirs des mercredis après-midi, un forfait sera proposé et

les inscriptions concerneront l'ensemble des mercredis après-midi ouvrables entre chaque période de vacances successives. Cela demande un effort d'anticipation des familles. Une anticipation relative puisque ce n'est pas pour toute l'année, précise-t-il.

Concernant les périodes de vacances, une flexibilité plus importante est offerte aux familles qui pourront choisir le centre de loisirs ainsi que les jours de fréquentation de façon à ne pas entraver les projets familiaux qui peuvent se dérouler pendant ces périodes.

Pour les mercredis, l'inscription devient forfaitaire et couvre la période des mercredis compris entre deux périodes de vacances scolaires, soit un bimestre. Le tarif applicable devient également forfaitaire mais sur une base mensuelle de façon à maintenir le principe d'une facturation mensuelle adressée aux parents. Les tarifs du forfait sont fixés sur la base des tarifs unitaires en vigueur et sur le nombre de mercredis hors-vacances soit 35 mercredis pour l'année scolaire 2015-2016.

Pour les vacances, les tarifs doivent être fixés à la journée. De même s'agissant des repas fournis et facturés par la ville pendant les périodes de vacances, le prix est unitaire.

Dans les deux hypothèses, il est prévu un dispositif tarifaire spécifique pour les enfants présents mais n'ayant pas été inscrits préalablement. Il se caractérise par une majoration de 40 % du tarif applicable selon les règles du coefficient familial. Cette majoration ne concerne toutefois pas le prix du repas mais l'inscription.

C'est une modification relative des règles qui vise à ce que l'inscription devienne systématique de la part des familles, ce qui permet d'ajuster les prévisions de consommation pour éviter les déchets trop importants et les prévisions d'effectifs d'encadrement.

Pierre AIDENBAUM demande s'il y a des demandes d'intervention et donne la parole à M. Benoît SOLÈS.

Benoît SOLÈS indique qu'ils voteront pour cette délibération. Il dit avoir essayé de bien comprendre mais trouve que le taux de 40 % est assez élevé. Peut-être que 20 % aurait suffi. Il se demande pourquoi les familles qui auraient fait cet effort de la préinscription n'auraient pas, elles, un petit rabais. Néanmoins, à ces deux observations près, la position de vote de son groupe est favorable.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à M. Quentin PICQUENOT.

Quentin PICQUENOT explique que pour Europe Ecologie - Les Verts, Laurence HUGUES et lui-même vont voter pour cette délibération. Pour autant, il souhaite mettre en éclairage deux problématiques qui seront vraisemblablement votées par le groupe EELV au Conseil de Paris. Cette délibération va dans un bon sens sur le gaspillage et le temps de travail des animateurs pour offrir un meilleur service de centre de loisirs par l'Hôtel de Ville.

Pour autant, la souplesse est oubliée. Elle devrait avoir pour objectif de préserver l'intérêt de l'enfant. Par deux amendements qui seront précités et dont il fait la présentation ce soir, il demande le principe dérogatoire avec exonération de préinscription pour les familles dont la situation - intermittence, intérimaire ou toute situation précaire - rende impossible ce mode de fonctionnement et propose un programme de Facil'familles qui permettra aux familles de pouvoir réagir avec une semaine avant et non deux mois.

Il rappelle que cela est fait pour remettre l'intérêt de l'enfant au cœur du sujet pour ces foyers qui ne peuvent pas gérer leur temps à deux mois parce que leur situation professionnelle ne le permettrait pas. Il y aurait sinon une déperdition des enfants qui ne pourront pas avoir accès aux centres de loisirs. Pour autant, ils voteront pour cette délibération, conclut-il.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pierre AIDENBAUM fait remarquer qu'ils sont arrivés à la dernière délibération et que ces 30 délibérations ont été votées à l'unanimité par le Conseil du 3e. Il en remercie les membres. Il ajoute que quand il s'agit de l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens et en particulier des petites parisiennes et des petits parisiens, ils arrivent à un certain consensus.

31. V03-15-128 Vœu relatif à l'attribution du nom de "Pedro Meca" à la maison-relais située 58 rue du Vertbois - Paris 3e

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Gauthier CARON-THIBAULT.

Gauthier CARON-THIBAULT indique que la Mairie du 3e a souhaité qu'une maison-relais ouvre dans l'arrondissement, en plein cœur de Paris, pour y accueillir des personnes fragiles mais suffisamment autonomes pour avoir leur propre appartement mais pas assez autonomes pour vivre totalement seules. Le public accueilli dans cette maison-relais est un public isolé, fortement désocialisé, pris en charge par un travailleur social et avec un hôte d'accueil qui sera à demeure dans cette maison-relais. Il y vivra et son objectif sera d'entretenir la vie communautaire de cet établissement et de tisser des partenariats locaux pour recréer du lien social autour de ces personnes fragilisées. Ce lieu va bientôt ouvrir au 58 rue du Vertbois avec 14 logements pour célibataires et isolés. Ils sont en train de travailler avec les maraudes de SDF et les CHRS du 3e pour pouvoir peupler cet établissement réhabilité par Coopération et familles et géré par l'association Aurore.

Gauthier CARON-THIBAULT convoque Albert Camus qui disait que "mal nommer les choses, c'est rajouter au malheur du monde". Il pense qu'il ne faut pas laisser le vocable administratif s'institutionnaliser. C'est pourquoi, il considère qu'il est important de trouver des mots plus chaleureux, qui correspondent plus à ce qu'il y a à l'intérieur des murs que ce mot un peu valise et pas très joli de "maison-relais".

Ils ont sollicité l'intervention des maraudes qui regroupent l'ensemble des associations de maraudes de l'arrondissement. Unanimement, ils ont proposé le nom de Pedro Meca. Il avoue qu'il ne le connaissait pas et pense que beaucoup de monde autour de la table ne le connaissent pas non plus. Il explique que Pedro Meca est né en 1935. Il est orphelin de père, fils d'une mère espagnole qui a fui Franco. Il vécut une vie de précarité et en délicatesse avec la loi dans les années 1960. Il devient prêtre en 1962. Il devient surtout un compagnon de route de l'Abbé Pierre. Il a passé toute sa vie à travailler au contact des "paumés" comme il disait, des gens de la rue, des prostituées, de l'enfance précaire, des mal-logés.

Il a été partie prenante de nombreuses associations d'accueil est d'insertion, en particulier le Bus des Femmes, le Cloître à Pigalle, Interlibros Solidarité, Les Compagnons de la Nuit, Dynamo. Il est l'instigateur de Notre Noël qui réunit depuis 1999, au musée des arts forains de la ville de Paris, 400 personnes tous les ans. Avec l'âge et la retraite, il se consacra à son premier combat, celui du logement. Pedro Meca est mort le 17 février 2015. Les maraudes ont rappelé qu'il est important de continuer à faire vivre son action et son dynamisme comme cela a été fait aujourd'hui pour Patricia Brebion-Valla ou il y a quelques semaines et quelques mois pour Rita Thalmann et Olivier Ferrand.

Gauthier CARON-THIBAULT assure qu'ils ont fait le choix de porter ce nom pour cette maison-relais parce qu'ils pensent qu'au-delà des convictions personnelles de Pedro Meca, il y a des engagements qui réunissent tous les humanistes et ils doivent les donner en exemple. Aussi, il est heureux de faire une exception ce soir après avoir proposé ces dernières années des noms de femmes - Helen Keller, Suzanne Lacore, Rita Thalmann ou Elisa Lemonnier - et de proposer un nom d'homme pour cette maison-relais, celui de Pedro Meca.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil ce vœu.

32. V03-15-129 Vœu relatif à une végétalisation éphémère de la place de la République

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES souhaite proposer ce vœu également déposé dans d'autres arrondissements qui bordent la place de la République pour une végétalisation éphémère de cette place considérant la nécessité d'encourager toujours et encore le développement de projets de végétalisation de l'espace public, considérant l'intérêt que cela suscite chez ses concitoyennes et concitoyens, considérant le fort potentiel d'innovation et d'expérience mené par les services de la DEVE mais aussi de nouvelles formes d'agriculture urbaine ou encore par les jardinières et les jardiniers mobilisés autour des projets de jardins partagés ou autour des opérations développées par la ville de Paris comme du vert près de chez moi ou au sein du budget participatif.

Les écologistes souhaitaient proposer cette idée d'une végétalisation éphémère et transformer la place de la République en un grand jardin au moment de la Fête de la nature. C'est une proposition de calendrier. Verdir est agréable pour le cadre de vie. C'est aussi essentiel pour lutter contre le changement climatique et également pour aider la biodiversité à ne pas disparaître voire même à se développer. Le jardin serait créé par l'ensemble des parties prenantes à la végétalisation : services, associations, jardins partagés... Cela pourrait être un espace d'exposition de tous les savoir-faire.

Laurence HUGUES précise que la Mairie du 3e a déjà innové à petite échelle en la matière avec un show-room dans la cour d'honneur où il est possible de voir comment transformer une cour du marais en jardin qui accueille des fruitiers, des arbres d'ornement, voire même des plantes à déguster. Il est question que cette place de la République permette aussi de montrer tout ce que Paris développe en termes de nouveaux dispositifs de végétalisation innovante et qu'enfin un troc de graines et de plantes puisse y être organisé.

Laurence HUGUES rappelle que la Fête de la nature se déroule du 18 au 22 mai 2016. Il s'agit d'une proposition d'événementiel qui ne conditionne en rien une approche plus pérenne de la place de la République et d'éventuels réaménagements de la place. Il s'agit bien d'un évènement de grand jardin sur cette place.

Pierre AIDENBAUM demande s'il y a des demandes d'intervention et donne la parole à M. Benoît SOLÈS.

Benoît SOLÈS trouve que c'est une excellente idée. Il demande s'ils pensent que cette place dans sa conception même est trop minérale, s'ils ont cette idée de la verdir parce qu'elle manque de verdure. Il demande s'il ne s'agit que de mettre des graines et des fleurs pendant 3 jours ou si la place mérite plus de verdure.

Evoquer la place de la République l'oblige à faire l'écho de lettres que tous les membres du Conseil reçoivent. Il estime que c'est son devoir d'élu de l'opposition de prendre la parole pour relayer l'avis de ces riverains qui considèrent que cette place est devenue difficile à vivre et que les activités auxquelles se livrent les jeunes créent du bruit. Il y a beaucoup d'interrogations sur l'état des travaux du Café monde et médias, sur l'occupation de cette place par des manifestants, sur l'état de la statue avec des graffitis, rapporte-t-il. Il ajoute qu'il ne veut pas polémiquer.

Laurence HUGUES souhaite répondre sur deux points. En tant qu'écologiste, avec son collègue Quentin PICQUENOT, ils n'ont jamais caché qu'ils trouvaient le projet d'aménagement de la place de la République extrêmement intéressant pour rendre toute leur place aux piétons mais qu'ils souhaiteraient qu'elle puisse être mieux végétalisée et un peu moins minérale. Elle précise qu'il n'y a pas dans ce vœu d'intention cachée. Si le débat sur la

place de la République revenait, ils diraient leur souhait qu'elle puisse, dans les contraintes qu'ils connaissent, être mieux végétalisée. C'est important pour le climat, pour l'agrément des personnes qui la traversent et pour les riverains.

Elle comprend les soucis par rapport à des activités extrêmement bruyantes sur cette place en termes de qualité de vie. L'aspiration au silence est une noble aspiration. Elle souhaite juste les rassurer par rapport à cet évènement-là. Il pourrait concourir à l'agrément des riverains plutôt qu'à leur désagrément.

Pierre AIDENBAUM explique que depuis la rénovation de la place de la République, il y a 23 arbres de plus qu'avant. Il faut le savoir car beaucoup disent que des arbres ont été coupés. Sur l'aspect que certains considèrent comme trop minéral, il rappelle que l'idée de cette place était de faire une place à vivre où toute une série d'activités pourraient avoir lieu : skate, ludothèque dont il a demandé la réouverture au printemps prochain. Il assure n'avoir rien contre cette opération. Au contraire. Encore faut-il que la place soit libre, ajoute-t-il. C'est un des problèmes qu'ils ont en ce moment et depuis un certain temps.

Sur les différents problèmes évoqués, le café monde et médias est en réfection actuellement. Cela a un peu duré à cause des assurances mais les travaux ont démarré et il devrait être livré de nouveau au cours du premier trimestre 2016. Il va rouvrir dans les mêmes conditions qu'auparavant c'est-à-dire même superficie avec sa terrasse d'été...

Il affirme qu'il va y avoir un nouveau lieu sur la place de la République qui va être inauguré au mois de janvier au moment de la commémoration des attentats de janvier. Il se dit heureux que la ville de Paris ait retenu le projet qu'il avait proposé : faire un lieu de mémoire place de la République pour les 17 victimes des attentats des 8, 9 et 10 janvier. Il s'agira d'un bosquet avec une plantation de 17 oliviers qui rappellera le nom de chaque victime des attentats de janvier. Ce bosquet sera inauguré le 9, 10 ou 11 janvier.

Concernant la statue elle-même et les graffitis et affiches, ils ont été interpellés sur son état de malpropreté. Ils ont délibéré pour que toutes les affichettes et pancartes puissent rester un peu dans le temps. La statue sera nettoyée pour les "festivités" de janvier.

Pierre AIDENBAUM admet que beaucoup de manifestations partent de, ou arrivent à, la place de la République. Le circuit se fait souvent entre Bastille, République et Nation. Les riverains en savent quelque chose. Il a proposé que ce soit parfois place de l'Etoile, place Dauphine, porte d'Auteuil. Le problème est qu'il y a pas mal d'installations de certains groupes qui font que la place est occupée et bruyante à certains moments.

L'entretien n'est pas facile. Il faudrait un entretien quasiment permanent de la place. Il a soulevé ces questions auprès de l'Hôtel de Ville. Il se demande s'il est normal qu'une association soit sur la place depuis 5 mois. Il considère que c'est trop. Il n'est pas contre une occupation temporaire. Il pense qu'il faut prendre des mesures. Si ce genre de choses est autorisé, toute autre opération ne sera pas possible. Aujourd'hui, c'est le DAL. Demain, ce pourra être autre chose.

C'est un vrai problème. Il a souhaité qu'un groupe de travail réfléchisse à l'ensemble de ces problèmes afin que cette place redevienne une place à vivre. Elle s'est détériorée ces derniers temps avec la saleté et le bruit. Il reçoit des plaintes. Le commissariat et la ville de Paris également. Il pense qu'il faut trouver des mesures par rapport à cela. Pour l'instant, il a du mal à répondre aux plaintes. D'autant plus qu'ils ont un problème particulier dans le 3e par rapport au 10e et au 11e, c'est que tous les commerces et habitations sont côté 3e. Côté 10e, c'est la caserne. Il y a de l'autre côté un grand hôtel et 3 commerces de grandes marques mais pas d'habitation. Le Crowne Plaza leur a écrit des lettres recommandées sur le bruit de cet été notamment en juin et juillet. L'hôtel a été obligé de rembourser les clients parce que des personnes qui devaient séjourner plusieurs jours ont demandé une certaine tranquillité.

Il a souhaité qu'une réflexion soit menée à partir du mois de janvier de manière à ce que cette place, unanimement appréciée à Paris, soit une place à vivre avec des activités diverses et variées. Il croit que tout cela doit être regardé avec précision. Par rapport à certaines activités l'été, il trouve qu'il y a trop de successions de concerts. Il n'a rien contre mais il sait que cela dérange et parfois, trop c'est trop. D'autant plus que les balances se font

à partir de 14h.

Pierre AIDENBAUM répète qu'il y a des problèmes de propreté, des problèmes de nuisances sonores, des problèmes d'occupation illicite de la place sur des tons qui ne sont pas acceptables, selon lui. Il a demandé à la ville de Paris que quelqu'un s'occupe personnellement de cela et soit en mesure de faire des propositions pour que cette place retrouve ce qu'elle était au début. La place a été très largement appréciée. Un sondage a été fait. La place de la République était considérée comme la place à vivre de Paris la plus agréable. Depuis, il y a eu ces problèmes. Ils vont trouver des solutions. Il juge que c'est du gâchis de laisser les choses aller comme cela.

Pierre AIDENBAUM rappelle que l'exécutif a émis un avis favorable sur ce vœu. Il le soumet à l'avis du Conseil.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

33. V03-15-130 Vœu relatif au financement de l'entretien des nouveaux espaces de végétalisation parisiens

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES explique qu'il s'agit d'un vœu relatif au renforcement des moyens de la DEVE déposé dans plusieurs arrondissements. Il a vocation à nourrir le débat budgétaire au Conseil de Paris.

Il s'agit de souhaiter renforcer les moyens pour faire vivre ce beau projet de végétalisation et d'un Paris plus autonome du point de vue de l'oxygène et de l'alimentation, de mettre des moyens à la hauteur du succès que rencontrent ces envies de végétaliser. Ils le voient au niveau du budget participatif notamment, de l'opération du vert près de chez moi.

Les moyens de la DEVE sont constants pour ne pas dire en diminution. La RGPP s'applique là-aussi. Au vu des changements climatiques sur une période courte - comme pendant la canicule de cet été -, la multiplication des points de végétalisation entraîne une pression sur l'entretien qui est accrue. Ils vont mettre en place dans le 3e comme dans d'autres arrondissements un comité de végétalisation pour réunir autour de la table l'ensemble des parties prenantes : habitants, jardiniers...

Le but est de monter en compétences et s'assurer que la coopération se passe bien pour l'entretien de ces nouveaux lieux de végétalisation. Il faut parfois que des services dans des secteurs différents puissent être incités à coopérer pour de nouveaux projets de murs végétalisés ou de jardins. Elle pense notamment aux jardins dans les écoles. Les jardiniers sont plus experts que les professeurs des écoles même si certains montrent leur intérêt et leur envie de jardiner.

Pour toutes ces raisons, elle propose, avec son collègue Quentin PICQUENOT, que le prochain budget de la ville de Paris puisse tenir compte de l'extension du périmètre d'action de la DEVE qui découle de ces nouveaux projets de végétalisation et qu'il puisse y avoir des augmentations budgétaires afférentes.

Pierre AIDENBAUM demande s'il y a des demandes d'intervention et donne la parole à M. Benoît SOLÈS.

Benoît SOLÈS explique que la position de Les Républicains sur ce vœu est favorable dans la mesure où un budget participatif a été voté, élabore et propose de nouveaux projets de végétalisation. Il leur paraît logique que la ville s'adapte à ces nouveaux lieux et que tout ce qui sera créé soit entretenu. Sur le principe, ils sont pour et sont prêts à voter ce vœu.

Pierre AIDENBAUM demande s'il y a des demandes d'interventions et donne la

parole à M. Gauthier CARON-THIBAULT.

Gauthier CARON-THIBAULT remercie Laurence HUGUES pour le dépôt de ce vœu qui permet de débattre de cette question dans un cadre budgétaire parisien au nom d'un arrondissement. Ce vœu est particulièrement intéressant parce qu'il souligne bien cette nouvelle envie des Parisiens d'avoir plus de vert et de s'impliquer dans la végétalisation de leur ville. Les demandes de renforcement de l'investissement, de l'implication municipale sur cette question se posent. Ce n'est pas anormal en période de débat budgétaire de vouloir porter le fer sur cette question.

Néanmoins, un certain nombre de considérants les gêne un peu dans ce vœu. La responsabilisation des citoyens est le maître-mot du permis de végétaliser d'où la charte et le permis de végétaliser mis en place. Ce n'est pas forcément anormal que certains jardins puissent être bien entretenus et d'autres un peu moins. C'est le résultat de cette volonté. Il n'en fera pas un élément négatif. Sur les 200 points issus de l'opération du vert près de chez moi, d'après leurs informations, il a toujours été prévu que la DEVE assure l'entretien sauf si une association locale se portait volontaire pour l'entretenir. Ils sont d'accord sur le reste des considérants.

Sur les attendus du vœu, sur la mission jardinage, il est difficile de décider cette nouvelle organisation RH par l'intermédiaire d'un vœu. Mais au niveau local, il n'est pas interdit aux jardiniers de la ville de se coordonner avec leurs chefs de division. Sur les moyens, il va y avoir un BP 2016 qui sera proposé aux élus du Conseil de Paris d'ici peu. Il a plutôt tendance à faire confiance à Pénélope KOMITES pour essayer et réussir à calibrer les moyens de sa délégation dans la situation budgétaire qui est celle de la ville aujourd'hui avec la nécessité de continuer à doter les directions des moyens qu'ils avaient jusqu'à maintenant voire même de renforcer les moyens de certaines directions.

S'ils partagent absolument l'esprit de ce vœu, de la nécessaire implication plus soutenue de la ville pour accompagner ce mouvement de végétalisation de l'espace public, un certain nombre d'éléments tant dans les considérants que dans les attendus les interrogent et font qu'ils ne voteront pas ce vœu. Néanmoins, ils ne voteront pas contre mais s'abstiendront sur ce vœu.

Pierre AIDENBAUM ajoute que ce vœu s'inscrit dans les débats budgétaires et que chaque groupe peut avancer un certain nombre d'idées. Au niveau de la ville de Paris, ils sont confrontés à la situation qu'ici il y a des vœux pour augmenter les moyens et le personnel pour les parcs et jardins, là il y a des vœux pour augmenter le personnel de la propreté, là il y a des vœux pour augmenter les moyens et le personnel en matière de sécurité...

Il précise que le budget de la ville de Paris n'est pas extensible. Il rappelle que les dotations globales de l'Etat sont en diminution depuis plusieurs années et de manière régulière. Paris, étant considérée comme une ville riche, subit la double peine : la péréquation. Une partie de la dotation reçue a diminué chaque année depuis 5 ans. La partie de la péréquation notamment pour les villes de Seine-Saint-Denis n'a pas diminué. Les budgets ne sont pas faciles à construire. C'est ce que dit l'exécutif parisien à l'ensemble des propositions faites pour augmenter les dépenses. Ils demandent également où est-ce qu'il est possible de baisser les dépenses. Ils ne sont pas dans une période où une inflation du personnel est possible. Des domaines ont été privilégiés. Il y aura une augmentation de personnel sur la propreté mais la Mairie ne peut pas tout faire. Il faut être sérieux.

Il rappelle que les collectivités locales ne peuvent pas avoir de budget en déficit. Certains proposent d'augmenter les impôts locaux mais la Maire de Paris s'est engagée à ne pas augmenter les impôts locaux pendant cette mandature. Mais il est vrai que des groupes politiques le demandent.

Pierre AIDENBAUM soumet à l'avis du Conseil ce vœu.

Le vœu est adopté par 6 voix.

34. Questions diverses

Pierre AIDENBAUM note l'absence de questions diverses.

Il annonce que la commémoration du 11 novembre aura lieu le 10 novembre, la veille à 11h15. Ils ont décidé, avec Yves PESCHET, de faire dorénavant les commémorations la veille quand cela est possible. Le but est de pouvoir faire en sorte que les écoles à tour de rôle puissent venir à ces commémorations. Le mardi 10 novembre, il y aura 2 écoles : Saint-Martin et Béranger. Rendez-vous à 11h15 à la Mairie puis à 11h30 au monument aux morts.

Il ajoute que le prochain Conseil d'arrondissement se tiendra le lundi 30 novembre 2015, à 19 heures.

Il rappelle que ce week-end, ils vont avoir des festivités au marché des Enfants-Rouges qui fête son 400e anniversaire, samedi après-midi et dimanche. La présence des membres du Conseil est souhaitable et souhaitée. Ils ont reçu énormément de demandes pour participer. L'entrée est libre.

Il cède la parole à Mme Laurence HUGUES, au sujet du mois de l'économie sociale et solidaire.

Laurence HUGUES indique qu'il s'agit de la 4e édition du petit-déjeuner emploi économie sociale et solidaire. C'est l'occasion de parler de la COP 21. Cette édition sera consacrée aux emplois de l'économie dite verte, organisée avec l'atelier, le centre régional de l'économie sociale et solidaire mais également Pôle Emploi. Cette fois, ce sera dans le 10e puisque l'évènement est conjoint avec le 10e. Il y a d'autres évènements ce mois-ci avec la boutique éphémère et pleins d'évènements après le beau week-end économie sociale et solidaire qui a eu lieu au Carreau du Temple.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Gauthier CARON-THIBAULT pour deux informations.

Gauthier CARON-THIBAULT rappelle que comme tous les ans autour du 1er décembre, la Mairie du 3e, en lien avec un certain nombre de cafetiers de l'arrondissement, organise l'opération café capote avec comme son nom l'indique "une capote pour qui papote". Il se demande s'il a besoin d'en dire plus.

Il communiquera l'ensemble des informations à tout le public du 3e arrondissement sur le concert Equivox du 18 décembre. Cette chorale vient tous les ans en Mairie du 3e arrondissement autour du 1er décembre pour faire 2 spectacles avec toujours une chorale étrangère invitée. Un chapeau est à disposition pour récupérer des dons pour l'association Les petits bonheurs qui vient en aide aux personnes séropositives isolées, dont il a l'extrême honneur d'être le parrain depuis la création de l'association.

Pierre AIDENBAUM ajoute que dans le cadre de la COP21, une opération est particulièrement intéressante. A l'Hôtel de Ville, le rendez-vous des 1 000 maires du monde sera organisé par Anne HIDALGO en collaboration avec Michael BLOOMBERG, l'ancien maire de New York. Ce sera l'occasion de montrer aussi quelle peut être la participation en dehors des Etats. 1 000 maires du monde entier sont donc invités à l'Hôtel de Ville. Il s'agit d'une première dans ce domaine.

Pierre AIDENBAUM lève la séance.

La séance est levée.